



Vous souhaitez connaître la définition d'un terme juridique, vous avez un problème avec votre employeur, vous vous posez des questions sur votre vie professionnelle : votre contrat de travail, un éventuel licenciement, vos congés, les 35 heures... et vous ne savez pas où vous renseigner ? Il existe pourtant un site qui propose une vaste information sur ces thèmes et bien d'autres...

Jurist'prudence

> " <http://www.juristprudence.c.la> "

Spécialisé dans le droit du travail, Jurist'Prudence décrypte le contenu d'un contrat de travail (la forme, l'essai, le contrat à durée déterminé, les horaires, le paiement du salaire, le pouvoir disciplinaire) et les causes de rupture (le motif, la cause économique, la faute grave, le défaut de procédure, l'inaptitude physique, la démission). Il vous apporte ainsi les informations essentielles concernant la législation française en matière de droit salarial et vous rappelle les clauses à respecter lors de la rédaction du contrat de travail.

Le site propose aussi un répertoire des conventions collectives, et offres de nombreux conseils pratiques ainsi qu'un lexique juridique. Le site publie également des fiches explicatives consacrées aux 35 heures, au conseil des Prud'hommes, à la transaction, à la clause de non concurrence, à la maladie et au licenciement ...Des sujets comme la discrimination, la légalité professionnelle ou les directives européennes sont traités également.

Pratique, un index thématique référence tous les arrêts de Cour de cassation liés au travail, et un tableau affiche le montant du SMIC, les taux d'intérêt légal et autres. Enfin, l'accès à la totalité du site est libre, sans abonnement ni inscription.

Gage de sérieux, la date de dernière mise à jour figure sur la page d'accueil ainsi que sur la chaque fiche. En fait, ce site, est une source d'information officieuse : le site d'un juge qui dispense ses conseils anonymement, car cela est sans doute mal considéré par la hiérarchie.

On regrette un peu la présentation artisanale, et sans unité dans les rubriques, les polices, les titres, et les couleurs, ce qui rend le site un peu « fouillis ». Le forum est à l'ancien format et non en ligne (et nécessite donc l'usage d'un logiciel pour y accéder). On aurait aussi apprécié un moteur de recherche. Malgré tout, le site est souvent présenté comme référence juridique sur divers sites législatifs, et il est vrai que sur un tel site, c'est l'information qui est primordiale, la forme étant plus secondaire.

En conclusion, le site Jurist'Prudence présente un véritable travail d'approfondissement du droit social applicable en France, en traitant la législation française du travail et la jurisprudence en matière de litige employé/employeur. Le site est synthétique et s'utilise donc un peu comme un mémento du contrat de travail. On peut saluer le travail de l'auteur, qui commente ainsi de façon pragmatique, utile et professionnelle, des points de droits qui servent à tous.